

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2025/004/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat avec la paroisse Saint Michel d'Eu sur Bresle et Yères - 12 rue de l'hospice - 76260 EU pour le co-accueil du spectacle *Il n'y a pas de Ajar* de Delphine Horvilleur, Johanna Nizard et Arnaud Aldigé le vendredi 17 janvier 2025 à 20 h au Théâtre du Château.

DECIDE :

Article 1^{er} – Une convention de partenariat est signée avec la paroisse Saint Michel d'Eu sur Bresle et Yères - 12 rue de l'hospice - 76260 EU pour le co-accueil du spectacle *Il n'y a pas de Ajar* de Delphine Horvilleur, Johanna Nizard et Arnaud Aldigé le vendredi 17 janvier 2025 à 20 h au Théâtre du Château.

Article 2 – La paroisse Saint Michel d'Eu sur Bresle et Yères participera financièrement à hauteur de 1 000 € HT.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 8 janvier deux-mille-vingt-cinq

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

